



Tél.02 54 71 72 03
Fax. 02 54 71 59 93
E-mail : MAIRIE.SR@wanadoo.fr

Département de LOIR-ET-CHER
Arrondissement de
ROMORANTIN-LANTHENAY

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-SUR-CHER
42 rue Principale
41 140 SAINT-ROMAIN-SUR CHER

ARRETE DU MAIRE N°15/2024

OBJET : Autorisation et pose d'échafaudage au « 3 route des Moulins » par SARL CHEVY FILS pour Mr Auguet Philippe.

Le Maire de la commune de Saint-Romain-sur-Cher,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des collectivités locales modifiée ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Vu la demande en date du 16 avril 2024 par SARL CHEVY FILS fait la demande de pose d'un échafaudage au « 3 route des Moulins» à partir du 22 avril 2024 pour une durée de 26 jours.

ARRETE :

ARTICLE 1 – Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public (Avec l'entreprise chargée des travaux de restauration) comme énoncé dans sa demande **d'échafaudage**, à compter du 22 avril 2024 pour une durée du 26 jours.

ARTICLE 2 –Prescriptions techniques particulières.

Le matériel utilisé pour l'échafaudage devra répondre aux normes en vigueur.

ARTICLE 3 –Sécurité et signalisation de chantier.